

# Préfecture de VAR ARS PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR - Délégation Départementale 83



# Contrôle sanitaire des EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Edité le 22 septembre 2025

MAIRIE DE TRANS-EN-PROVENCE HOTEL DE VILLE

83720 TRANS-EN-PROVENCE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses efffectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant : CONTRÔLE SUPPLEMENTAIRE - EAUX DISTRIBUEES

# **DPVA TRANS-EN-PROVENCE**

**Type Code Nom Prélèvement** 00296780

Unité de gestion 0096 DPVA TRANS-EN-PROVENCE
Installation UDI 000622 ADDUCTION TRANS SUPER TRANS

Point de surveillanceS0000004432POINT EPCN TRANS SUPER TRANSLocalisation exacteAvant compteur - 380 Route du Peical

Commune TRANS-EN-PROVENCE

Prélevé le: jeudi 28 août 2025 à 14h28

par: CLÉMENT COCHET
Type visite: DDEPCN

#### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	21,2 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
рН	7,7 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	2220 μS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION		·			
Chlore libre	0,38 mg(Cl2)/L				
Chlore total	0,43 mg(Cl2)/L				

# Commentaires de terrain

# **Analyse laboratoire**

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type de l'analyse : EPCN Code SISE de l'analyse : 00296071 Référence laboratoire : LSE2508-58836

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Cuivre	<0,010 mg/L		2,00		1,00	
Nickel	<5 µg/L		20,00			
Plomb	4 µg/L		10,00			

# Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00296780)

Eau conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique concernant les eaux destinées à la consommation humaine pour les paramètres plomb, cuivre et nickel. A noter le dépassement de la référence de qualité pour le paramètre conductivité. Une vigilance particulière doit être accordée à la surveillance de la corrosio du réseau.

Pour le Directeur Général de l'ARS PACA l'Ingénieur du Génie sanitaire, Christelle DE DONATO